

## **COMITE DE PILOTAGE n°7**

### **Aménagement du Belvédère de Blandas**

Compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2010

---

#### **Présents :**

Fabienne ELUL, sous-préfète du Gard  
Françoise LACANAL Conseil Général du Gard Coordonnatrice de Territoire  
Régis BAYLE Président de l'Office de Tourisme Intercommunal  
Claude MONNIOT Architecte des Bâtiments de France représentant Jacques DREYFUS  
Marc ESTEBEN DREAL Languedoc-Roussillon  
Mme BOUHADANE Architecte Paysagiste CAUE du Gard  
Laurent PONS Président du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles  
Caroline SALAÛN, Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles  
Martine SCHWALLER Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Edith VEZINET Maire de Blandas  
Olivier LE BRUN Maire de Rogues  
Catherine POINSOT Association Causse "Yoseikan"  
Nicole FLEURY Association TERRE DE CAUSSE  
Marcel BOURRIER Club du 3eme Age "Le Fontaret"  
Roger SIBELLAS Association Participe Présent  
Roland CAVAILLER Délégué de la commune de Vissec  
Jacques REYMONDON Pôle Développement Économique et Touristique Communauté de Communes du Pays Viganais  
Sonia LHOMME Pôle Développement Économique et Touristique Communauté de Communes du Pays Viganais  
Philippe DELIAU Cabinet ALEP  
Franck MONIER AJM Architecture  
Verena FIRNER AJM Architecture

#### **Excusés :**

Yves DESMARET Conseil Général du Gard Service Environnement  
Jean Marie GALIBOURG MIQCP  
Mme la Directrice du CNRS  
Valérie BOUSQUEL CPIE des Causses Méridionaux  
Jean-Thierry LAZARE Directeur relais CCI du Vigan  
Mr le Président Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
Laurent JACQUESON Itinéraires Patrimoine et développement  
Claude LOUIS Association FACEM

#### **Absents :**

Emmanuelle DIEZ Conseil Général du Gard Directrice du Service Environnement  
Denis SAUVEPLANE Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais  
Alain BOURBON Directeur du CAUE du Gard  
Mr PELLEGRINI Conseil Général du Gard Direction des Routes  
Daniel CARRIERE Maire de Montdardier  
Jean-Marc GONTARD Maire de Saint Maurice de Navacelles

Jean-Claude BOULET Sté Communale de Chasse de Blandas  
Samuel CHATARD Directeur Général des Services Communauté de Communes du Pays  
Viganais  
Fabien KLINGELSCHMIDT Directeur CC Lodévois-Larzac  
Gilles TEYSSELDRE Itinéraires Patrimoine et développement  
Véronique BOISSON Sous Préfecture  
Yves PALOC Délégué de la commune de Rogues  
Gérard DECOOP Délégué de la commune de Blandas  
Mr le Président Chambre d'agriculture du Gard  
Roland CANAYER Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais  
Thierry MAMALET Délégué de la commune de Montdardier  
Mathieu GUILLOT Directeur CC Lodévois-Larzac  
Magali FERRAND Région Languedoc- Roussillon  
Samuel HUSSONG Délégué de la commune de Blandas  
Eric DOULCIER, Maire du Vigan  
Bertrand SCHATZ, Association GAGEE  
Frédéric ROIG Conseiller Général Maire de Pégairolles-de l'Escalette

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

### Séance du 25 novembre 2010

**Mr PONS** ouvre la séance et accueille Caroline SALAUN.

**Mr BOURRIER** lit une déclaration commune des Associations de Blandas, indiquant leur inquiétude en ce qui concerne l'intégration du bâtiment dans le site avec notamment la problématique du toit et de l'ombre pour la terrasse du restaurant. Il regrette qu'aucune suite n'ait été donnée à ce courrier envoyé cet été et fait part de réactions vives sur l'évolution du projet.

**Mr PONS** précise qu'il a bien entendu ces points.

**Mr REYMONDON** fait le point sur l'avancement du dossier UTN et de l'étude d'impact dont l'appel d'offre est en cours.

La réalisation des études réglementaires s'achèvera après l'été 2011 pour un permis de construire cet automne.

**Mme la Sous Prefete** rappelle que le plan de financement est pratiquement bouclé.

Elle souhaite que le projet respecte le site et redit l'exigence de qualité paysagère et architecturale que l'on doit pour ce projet.

**Mr DELIAU** présente l'évolution du projet paysager, du plan masse qui depuis l'APS n'a évolué que pour le belvédère de la Doline (utilisation du revers du plateau débroussaillé avec un cheminement en encorbellement, en contrebas de la route) . Pour le projet du bâtiment, il précise que l'équipe de projet a par contre modifié sensiblement son emprise afin de revenir que la composition du concours : entrée entre la lisière de chêne existante et la façade Ouest, locaux techniques (toilettes, chaufferie, salle de repos,...) installés à l'Est.

**Mr MONNIOT** se fait préciser que le belvédère de la doline n'est pas construit en site classé et donne des explications sur l'UTN

**Mr ESTEBEN** se félicite de l'évolution du plan de masse et de la réduction de la surface du bâtiment Il rappelle que les belvédères seront lisibles depuis l'Hérault et qu'il convient d'avoir une vision de la globalité de l'OGS sur l'Hérault et le Gard et pour la totalité des projets.

**Mr PONS** a bien entendu le souhait de Monsieur Mr ESTEBEN et proposera une réunion de coordination générale

**Mr MONIER** présente le projet architectural qui évolue en tâchant d'intégrer autant que possible

- les remarques et demandes du comité de pilotage,
- le maintien d'une découverte et d'une entrée sur le site par un cheminement naturel,
- le respect du budget des travaux et des surfaces mises en œuvre,
- la modularité de fonctionnement, notamment de la partie restauration repas
- l'information du visiteur,
- la possibilité d'un fonctionnement autonome (de l'entité restauration) accueil, boutique, information, gestion,
- le regroupement des zones techniques et donc le déplacement à l'Est des sanitaires extérieurs ouverts au public,
- la différenciation des flux visiteurs et personnel, notamment pour le local repos, maintenant déplacé coté Est.

Le projet, dans l'évolution de son plan d'organisation, est constitué maintenant par un bâtiment auquel est adjoind un ensemble semi enterré de locaux techniques .

Il présente les principes architecturaux suivants :

- une façade plutôt fermée au Nord (pierres),
- une façade assez ouverte au Sud (bois et verre ),

- une toiture végétalisée pour la couverture. Cette dalle ne serait plus en béton mais constituée d'une dalle, d'une étanchéité et d'un complexe terre-pierre (substrat) dans lequel pourrait pousser une végétation sèche, l'image du Causse. Cette toiture, en porte à faux côté terrasse du restaurant permet de créer une ombre et de rafraîchir le bâtiment en été.

La proposition développée par l'architecte permet de pouvoir séparer clairement en basse saison la partie boutique-accueil bar de la partie restaurant.

**Mr PONS** regrette que le projet présenté ne corresponde pas à un APD (avant projet détaillé).

**Mr MONNIOT** rappelle qu'il convient de se référer à l'esprit qui prévalait lors du concours d'idée.

**Mrs BOURRIER et LEBRUN** pensent qu'il est important de se protéger du soleil (treille, arbre ...) au niveau de la terrasse du restaurant.

**Mme La Sous Préfete** estime qu'il convient d'établir un projet fort, esprit qu'elle ne trouve pas encore dans le projet présenté mais rappelle aussi qu'un projet ne peut répondre à tous les critères.

**Mme LACANAL** estime qu'il faut que ce projet parle d'un projet emblématique du site.

**Mr BOURRIER** rappelle que la mise en œuvre de la pierre peut s'avérer catastrophique si elle est mal bâtie.

**Mme FLEURY** fait référence, en tant qu'exemple aux bâtiments traditionnels du Causse.

**Mr POINSOT** demande ce qu'est un projet emblématique.

**Mme BOUHADANE** explique que pour elle un projet emblématique parle de l'identité du lieu et reflète le site. Elle estime qu'il faut aussi créer aujourd'hui un patrimoine et faire une œuvre d'aujourd'hui.

**Mr DELIAU** rappelle que l'usage de ce bâtiment est lié aux problématiques actuelles d'accueil du public. Ce nouvel usage doit ainsi développer une architecture spécifique.

**Mr MONNIOT** estime que les principales questions à se poser sont :

- la nature et la forme de « la casquette » côté doline
- la perception de cette architecture depuis la route
- la définition d'un parti architectural « tranché ».

Il pense qu'il faut désormais affiner les plans à partir de ces nouvelles dispositions (un seul bâtiment visible) avec des locaux techniques enterrés à l'Est.

**Mr PONS**

Clôture la séance en proposant une nouvelle réunion du comité de pilotage au premier trimestre 2011 afin de présenter un projet plus développé, sur les bases du plan de composition d'ensemble présenté en séance.

Il demande que les architectes se mettent rapidement au travail et proposent au Maître d'Ouvrage un APD avant fin 2010.

Fait à Cadenet, le 16 décembre 2010

